

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/129

CIRCULATION ALTERNÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT RUE DE L'AA
TRAVAUX SUR L'ÉCLAIRAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Frédéric PAUCHET représentant la société STPS à Calonne-Ricouart, dans le cadre de travaux sur les réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores aux abords du chantier du 26 au 31 rue de l'Aa, du 17/06/2024 au 28/06/2024.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier pendant les travaux des travaux.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise STPS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 14 juin 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.